



Qui doit payer les obsèques

Par **lily090263**, le **09/01/2017** à **19:25**

bonsoir rnqui doit payer les obsèques de mon ex compagnon ?rn nous avons eu 2 enfants rnséparés depuis 2011rn il n a jamais payé de pension alimentaire car nous ne sommes jamais passer devant le juge , lui ne voulait pas et pour ne pas avoir d ennuis je n ai pas insisté rnde puis 2011 il n a jamais participé aux frais scolaire ni rien d autres rn il vient de décéder et sa famille demande à mes enfants de tout prendre en charge les frais rn ils sont majeurs et commencent juste à travailler rnaucun des 2 ne veut payer rn que puis je faire rn merci

Par **amajuris**, le **09/01/2017** à **20:48**

bonjour,rn Les frais d'obsèques sont normalement, et en priorité, prélevés sur les biens de la succession.rn Lorsque la valeur des biens de la succession est insuffisante, les frais d'obsèques sont assimilés à une dette alimentaire.rn Ainsi, au sein de la famille du défunt, et même si elles ont renoncé à la succession, les personnes tenues au paiement des frais d'obsèques sont ses descendants, et ses ascendants.rn Ces personnes doivent assumer la charge de ces frais dans les conditions suivantes :rn - dans la proportion de leurs ressources,rn - et sous la réserve que la dépense ne soit pas excessive (exemples : commande d'une pierre tombale somptuaire, élévation d'un monument funéraire, etc).rn source:rn <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17059>rn rnde ce qui précède, il appartient à vos enfants de payer les obsèques de leur père.rn mais vous pouvez les payer à leurs places.rnrn salutations

Par **lily090263**, le **09/01/2017** à **20:53**

bonsoir rnc est bien ce que je pensais .rnj espère qu'ils n'auront pas à emprunter et je vais les aider comme je pourrai rnmerci de la réponse rnbonne soirée